

Sec Gal NT/DF

N° 2025.12.097

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Le mardi 16 décembre 2025 à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente de l'espace Lawrence Durrell en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTINEZ, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 19	Représentés : 7	Votants : 26
------------------------------	---------------	-----------------	--------------

PRESENTS : Pierre MARTINEZ (Maire), Sandrine GUY, Patrick CAMPABADAL, Fabrice LACAN, Arlette SCHNEIDER, Béatrice HUGON, Serge CODEMO (adjoints), Jean-François LOUVET, Christian LEVY, Christian PIERRE (Conseillers délégués), Josette COMPAN-PASQUET, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrice PREVOST, Hélène de MARIN VERJUS, Jean-Pierre BONDOR, Dominique VALMALLE, Pierre GAZAN, Robert DAUMAS, Stéphane PORRET

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Ombeline MERCEREAU (procuration à Beatrice HUGON), Jérôme GUEZENEC (procuration à Christian LEVY), Lydia GUEDNEE (procuration à Pierre MARTINEZ), Christophe SCHERRER (procuration à Serge CODEMO) Bastien Maury (procuration à Stéphane PORRET), Maryse SIRVENT (procuration à Fabrice LACAN), Sylvie ROYO (procuration à Robert DAUMAS)

ABSENTE SANS PROCURATION :

Louise BILLY

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabrice LACAN

Rapporteur : Arlette SCHNEIDER

2025.12.097 ADMINISTRATION/FINANCES – TARIFS MUNICIPAUX 2026 - DROITS DE PLACE POUR LES MARCHES, TERRASSES, ETALAGES ET COMMERCES AMBULANTS

Vu l'avis de la commission des finances du 1^{er} décembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'adopter pour 2026, les tarifs municipaux des droits de place pour les marchés, terrasses, étalages et commerces ambulants tels qu'ils apparaissent sur la grille ci-dessous.**

DROITS DE PLACE des MARCHES, TERRASSES, ETALAGES et COMMERCES AMBULANTS			TARIFS 2024	TARIFS 2025	TARIFS 2026
FORAINS	Forfait	Par week-end	160,00 €	Supprimé	
CAMION OUTILLAGE	Forfait	Par jour	70,00 €	70,00 €	70,00 €
COMMERCE AMBULANT SUR L'ESPLANADE	Pour un mois : par jour le ml		5,50 €	5,50 €	5,50 €
	Saison de mai à septembre (5 mois)		550,00 €	550,00 €	550,00 €

	Mètre linéaire	2,60 €	ID : 030-213003213-20251223-DE202512097-DE	
MARCHE DU SAMEDI	Abonnement mensuel mètre linéaire : Option réservée aux seuls titulaires et valant engagement sur l'année civile complète	7,80 €	7,80 €	7,80 €
MARCHE NOCTURNE DU MERCREDI	Abonnement le mètre linéaire pour juillet et août	5,00 €	5,00 €	5,00 €
MARCHE AUX PUCES ET BROCANTE	Marché aux puces hebdomadières, l'emplacement de 6 mètres (DSP du 16/04/2024 au 15/04/2027)	20,00 €	20,00 €	21,00 €
	Les journées pour professionnels, l'emplacement	35,00 €	Supprimé	
ETALAGES Commerçants Sédentaires	Abonnement annuel par mètre linéaire - Indivisible	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	Abonnement mensuel par mètre linéaire - Indivisible			4,50 €
TERRASSES	Le m ² par an	23,00 €	23,00 €	23,00 €
	Le m ² par mois			2,00 €
VENTES DIVERSES HORS MARCHE DU SAMEDI (fleurs, plantes, etc.)	Mètre linéaire – Par jour de présence	5,50 €	5,50 €	5,50 €
	Caution (nettoyage)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
CIRQUES (chapiteaux + convois) De Mars à juin Sans Eau / Sans Electricité Spectacles motorisés interdits	par jour	80,00 €	80,00 €	80,00 €
MANEGES Forains / Attractions Sans Electricité	Le m ² par jour	1,80 €	0,30 €	0,30 €
	Le m ² par semaine	1,90 €	Supprimé	
ATTRACTONS Limitées à 5m ²	L'unité et par jour	22,00 €	Supprimé	

MARCHE DE NOËL	Le mètre linéaire	5,00 €		
CHANTIERS M² par jour	bennes, baraqués de chantier, dépôt de matériaux, espace de livraison – Stationnement véhicules	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Echafaudage La semaine indivisible	Jusqu'à 10 mètres linéaire	30,00 €	30,00 €	30,00 €
	Plus de 10 mètres linéaire	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Déménagement - Emménagement		Gratuit	Gratuit	Gratuit
Food Truck Installés lors de manifestations (Exception faite de ceux installées lors des marchés plein vent et nocturnes)	Par jour – Sans Electricité		75,00 €	75,00 €
FORFAIT ELECTRICITE	Par jour		5,00 €	5,00 €
Montgolfières Parcelle AP 725 – 7.500 m² (située à côté du rond-point de Callosa)	Par envol et par Montgolfière		50,00 €	50,00 €
MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC AUX ASSOCIATIONS SOMMIEROISES	Par manifestation d'occupation sur l'ensemble de la voie publique communale défini par l'arrêté municipal		1,00 €	1,00 €
MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Par manifestation d'occupation sur l'ensemble de la voie publique communale défini par l'arrêté municipal			5,00 €

Le conseil municipal accepte ces propositions**26 pour (Unanimité)**

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Fait à Sommières, le 17 décembre 2025

Le Maire,
Pierre MARTINEZ



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 030-213003213-20251223-DE2025_12_097-DE

S²LO